Procédure pour la Carte Grise en 2023 : Informations Clés et Actualisations

Toutes les demandes liées à la carte grise de votre véhicule doivent maintenant être traitées par le biais du site web officiel de l'ANTS, accessible à l'adresse suivante : https://immatriculation.ants.gouv.fr. Auparavant administrées par les préfectures, les demandes de nouvelles cartes grises, les modifications d'adresses, et toutes autres questions relatives à ces formalités doivent être présentées directement à l'ANTS, avec toutes les procédures correspondantes réalisées en ligne, via votre profil France Connect.

Si vous faites face à des défis lors de vos démarches en ligne, vous avez la possibilité de vous tourner vers les maisons France Services, mises en place par l'État. Ces centres publics offrent l'expertise de conseillers spécialisés pour vous aider dans ces procédures, un soutien qui est totalement gratuit puisque c'est un service public. Des alternatives supplémentaires d'aide et d'information, y compris des services offerts par certains garages accrédités (des détails supplémentaires peuvent être trouvés concernant les garages à Versailles dans le département 78), sont également disponibles. Ces ressources fournissent des informations sur les changements en 2023, y compris les ajustements potentiels du prix de la carte grise de votre véhicule.

Le prix peut avoir augmenté en raison de divers éléments, comme la diminution du seuil pour le malus écologique, affectant surtout les véhicules plus anciens et plus polluants. En outre, la taxe régionale associée à la carte grise peut avoir été rehaussée par votre Région. Pour de plus amples informations, visitez le site web de l'ANTS.

Liens utiles:

Immatriculation : https://immatriculation.ants.gouv.fr/
Permis de conduire : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/

Carte d'identité et passeport : https://passeport.ants.gouv.fr/

Prise de rendez-vous en ligne : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/